

Contrats d'objectifs pour les sports collectifs de haut niveau - Ajout d'un critère «Europe» pour mieux prendre en compte le statut européen des clubs bisontins

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur : Le 26 juin 2002, le Conseil Municipal a confirmé avec quelques modifications les Contrats d'Objectifs comme dispositif de soutien au sport collectif de haut niveau.

A partir de 5 critères (impact médiatique, classement du club, nombre de joueurs, difficulté d'accession, niveau de jeu), un barème définit le montant de la subvention attribuée annuellement par la Ville en fonction de la discipline sportive, masculine ou féminine, et du niveau d'évolution de l'équipe première du club dans le championnat national.

Le montant total comprend une subvention de base définie par ce barème et deux dotations tenant compte des actions d'animation (5 %) et de formation (8 %) réalisées par le club.

En complément, le dispositif prévoit une aide spécifique pour la participation aux compétitions européennes par l'attribution d'une subvention complémentaire de 6 000 € par match joué à domicile.

Rappelons que ce dispositif ne concerne que les clubs à statut associatif et que la relation avec la société BRC SA pour l'équipe professionnelle de football ne relève plus du régime de la subvention mais de contrats spécifiques : contrat de prestations communication, paiement de la redevance d'occupation des équipements, taxe sur les spectacles.

Pour la saison 2003/2004 les clubs concernés par les contrats d'objectifs sont :

- BBCD	Basket masculin Pro A	465 122 €
- ESBF	Hand-ball féminin D1	246 515 €
- ESBM	Hand-ball masculin N1(intermédiaire)	85 582 €
- BRC Assoc.	Football masculin CFA2	32 559 €

Si le principe des contrats d'objectifs confirme toute sa pertinence, il s'avère que la prise en compte d'un club participant régulièrement à une compétition européenne n'est pas entièrement satisfaisante :

- le barème établit des comparaisons entre disciplines et clubs en référence aux seuls championnats français

- la dotation de 6 000 € par match de Coupe d'Europe ne tient compte que des dépenses ponctuelles générées par l'organisation des matches aller et retour contre des équipes étrangères

- l'obligation pour le club de disposer dans la durée d'une équipe compétitive au niveau européen n'est pas prise en compte.

Il est proposé de conserver les principes et l'architecture générale des contrats d'objectifs et de remplacer l'actuel forfait de 6 000 € par match de Coupe d'Europe par un critère supplémentaire attribuant à une équipe qualifiée pour une Coupe d'Europe une bonification forfaitaire de 55 000 € en complément du montant annuel de sa subvention actuelle (dotation de base + dotation animation + dotation formation).

Pour la saison 2003/2004, cette modification ne concernerait que l'équipe de l'ESB «F» qui se verrait attribuer une subvention de 55 000 €.

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter ce modificatif au dispositif Contrats d'Objectifs
- autoriser M. le Maire à signer les avenants avec les clubs concernés
- attribuer à l'ESB «F» une subvention d'un montant de 55 000 € au titre de la saison 2003/2004.

La dépense sera assurée sur les crédits inscrits dans la délégation au Sport au titre du chapitre «subventions : programme de soutien au sport de haut niveau» 65.40.6574.4824/20300.

«M. Patrick BONTEMPS : C'est vrai que la problématique du sport de haut niveau et en particulier du niveau européen, c'est d'essayer de s'inscrire dans la durée et effectivement de pouvoir compter de façon durable sur des compléments pour pouvoir travailler en profondeur dans ce domaine. C'est pourquoi il vous est proposé ce critère supplémentaire qui rentre bien dans l'esprit des contrats d'objectifs. Aujourd'hui, seule l'équipe ESB F peut bénéficier de cet apport supplémentaire puisque c'est la seule qui évolue au niveau européen. C'est aussi effectivement permettre au sport féminin de garder la tête et de valoriser le handball qui est aussi à Besançon une tradition et l'équipe de France de handball féminin à Besançon c'est aussi cette réalité-là.

M. LE MAIRE : Tu as très bien expliqué ce que nous souhaitons entre autres donner, ça s'appliquera à tous les clubs mais pour l'instant c'est surtout un coup de pouce à l'ESB F pour que cette équipe puisse s'ancrer durablement au milieu des meilleurs européens, qu'elle ait une lisibilité plus grande. C'est vrai que c'est un club féminin et qu'il y en a peu qui ont cette réussite. Et on était tous très fiers effectivement de voir que sur le terrain dimanche dernier, sur 15 filles il y avait quand même 6 ou 7 Bisontines, quasiment la moitié de l'équipe, qui vont je l'espère aller aux JO à Athènes».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission Education - Petite Enfance - Sports et favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 24 mai 2004.